

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 MARS À 19H30

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOMONT, Maire.

Présents : M. Gérard CHOMONT, Mme Joëlle BORDINAT, Mme Gisèle DEVIE, M. Guy PIPET, Mme Nicole LEKEUX, M. Luc AIREAULT, Mme Jeannine FOUILLET, M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG, M. Boudjema HAMELAT, M. Lionel TEXIER, Mme Ginette SYLVANISE, M. Francis BAUDIS, M. Guillaume LANDAT, M. Frédéric LAMIDET, M. Stéphane DESMET, Jacques NEDELLEC, M. Louis MENDY, Danièle ROUX, Mme Marie-Yvonne LE BIHAN.

Ont donné pouvoir :

Mme Elisabeth GASBARIAN à Mme Jeannine FOUILLET.

Absents :

Mme Valérie MEYNENT, Mme Nathalie CHARTIER-HEBERT, M. Bruno ROUGIER, Mme Sabine ABA, Mme Estelle DROIN-BALLIOT, Mme Khedidja NEBZRY, M. Carlos MENDES.

M. Stéphane DESMET a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h34.

M. le Maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à Jean-Jacques Barbaux, président du conseil départemental de Seine et Marne, décédé brutalement en février.

Informations Générales

- Terrain de grand passage pour les gens du voyage : le conseil communautaire du 16 mars a délibéré sur la question et le terrain militaire de Chambry a été retenu. Seuls 4 hectares seront consacrés à cette aire.
- Lors du Comité Technique du 30 mars, la fermeture du service scolaire et du CCAS sera débattu. En effet, j'aimerais que ces services soient fermés au public afin de traiter les dossiers techniques qui nécessitent du temps et de la tranquillité.
- Le service bâtiment effectue actuellement des travaux à l'intérieur de l'église. Un piquage des murs est réalisé afin de mettre à nu les pierres et ainsi favoriser la déshumidification.
- Rejets d'eaux usées dans le canal de l'Ourcq : la société VEOLIA est venue curer la canalisation. Ils ont retiré, du côté de Crégy des pierres, un tampon en fonte qui pouvaient obstruer le passage en cas de montée en charge. Par contre du côté de Meaux, le passage est rétréci et ils n'ont pas pu curer correctement. Une inspection télévisée sera demandée pour connaître l'origine de ce rétrécissement.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a rencontré le maire de Poincy et que ce dernier a donné son accord pour que le club de foot de Crégy puise y jouer sans aucune contrepartie financière.

- Contrat triennal de voirie : la 3ème et dernière phase a commencé, la rue du Blamont est fermée depuis le 26 février. Les travaux sur le carrefour de la Belle Etoile vont commencer le 26 mars, l'avenue Duflocq sera fermée à la circulation à partir de cette date et durant 3 semaines.
- Le samedi 7 avril se déroulera la cérémonie du sapin à l'école du Blamont. Il s'agit d'une tradition alsacienne qui marque la fin de la pose de la charpente.
- Une réunion est prévue en mairie le 28 avril avec les entreprises ayant la gestion du CET.
- L'harmonie du Pays de Meaux donne un concert samedi 24 mars, salle Signoret-Montand.
- M. le Maire apporte des réponses sur l'état de la délinquance à Crégy suite aux diverses demandes de l'opposition lors des précédentes séances du conseil municipal. Il apparait sur le dernier rapport de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux que le taux de criminalité de Crégy-lès-Meaux se situe en-dessous des communes de même strate: 30,30/1000. (Nanteuil-lès-Meaux 40,23/1000, Villenoy 37,65/1000 et Trilport 51,62/1000). La moyenne nationale est de 53,77/1000.

Approbation du compte-rendu du 19 février 2018 : adopté à l'unanimité.

Pas de question.

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2018 du budget principal de la commune et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : M. Joëlle BORDINAT

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire, dans les deux mois précédant ce vote. La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité en cause.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du DOB. Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Par conséquent, le rapport du DOB, ci-joint, présente des éléments d'analyse rétrospective et prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution prévue, ainsi que sur celle envisagée des taux d'imposition.

Le conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif 2018, pour le budget principal de la commune et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

M. Nédellec demande concernant la page 3 du pacte financier de la CAPM, si la communauté d'agglomération va verser une subvention pour la maison médicale.

Mme Bordinat répond qu'une demande de subvention dans le cadre du CID a été faite mais à ce jour, nous n'avons pas de réponse.

M. Nédellec demande de combien sera cette subvention.

Mme Bordinat répond qu'on ne sait pas encore.

M. Nédellec précise, concernant les projets pluriannuels d'investissement, que le projet d'extension de l'école du Blamont s'élève à 3 500 000€, avec le versement de subventions à hauteur de 1 582 000€. Il demande quelle somme reste à la charge de la commune.

M. le Maire répond que nous n'avons pas le détail de la somme restant à charge car un PUP a été négocié avec la construction des Closeaux.

M. Nédellec rappelle que des travaux de voirie sont réalisés aux carrefours Duflocq / Magisson et rue du Blamont. Il demande si des travaux sont prévus rue de la Roche car des trous se sont reformés.

M. le Maire répond que la rue de la Roche peut être classée en route d'intérêt communautaire et qu'une demande de reclassement sera faite en ce sens. Il précise que la rue H. Barbusse est plus urgente car elle date de 1973 et se trouve dans un état déplorable.

M. Nédellec demande si les Crégyssois vont devoir encore attendre pour la réfection de la rue de la Roche.
M. le Maire répond que malheureusement les Crégyssois devront encore attendre.
M. Nédellec rappelle qu'en 2017 les assurances ont versé des fonds pour faire les travaux d'insonorisation de la salle Signoret-Montand. Il demande si la mairie a reçu des devis ou si un appel d'offres pour faire ces travaux a été lancé ?
M. le Maire répond que les travaux sont toujours à l'ordre du jour mais en priorité des planchers ont été créés à l'école Jean-Rostand pour offrir des salles d'activités supplémentaires aux enfants.
M. Nédellec demande si la mairie va faire ces travaux en 2018.
M. le Maire répond que les travaux sont réalisés en fonction des urgences. Actuellement, il n'y a pas de nuisances signalées par les riverains. Les travaux pour la réfection des rues de la Roche ou Henri Barbusse sont plus urgents que l'insonorisation de la salle.
M. Nédellec demande si les sommes versées par les assurances sont bloquées pour réaliser des travaux en particulier.
M. le Maire précise que les sommes ne sont pas bloquées pour des travaux en particulier mais que la réalisation des travaux d'insonorisation peut être moins coûteuse que prévue.
M. Nédellec note qu'en page 6 on peut constater une baisse des charges pour le service scolaire. Au dernier conseil municipal, les élus ont voté pour une augmentation du tarif de cantine. Il demande si les négociations avancent dans le prochain marché, le prix de la cantine sera-t-il moins cher pour les parents ?
M. le Maire répond que les augmentations de tarifs ne seront pas revues à la baisse par la suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget principal de la commune et aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2018 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire.

2. Constitution de provisions pour dépréciation d'actifs circulants et reprise de provisions

Rapporteur : Mme Joëlle BORDINAT

La commune provisionne les recettes, qui ont fait l'objet d'écritures comptables sur les années antérieures, mais qui ne sont pas encore encaissées, et, qui risquent de ne pouvoir être encaissées malgré la procédure de recouvrement du trésorier.

En 2018, selon la méthode de calcul proposé par le trésorier, la provision complémentaire devant être constituée afin de faire face à ce risque est d'environ 4 900€, et, est constituée principalement de factures de cantines et de services périscolaires non payées.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la méthode de calcul des provisions proposée ci-dessous :
- Année N : dépréciation de la dette à hauteur de 0 %
- Année N-1 : dépréciation de la dette à hauteur de 25 %
- Année N-2 : dépréciation de la dette à hauteur de 50 %
- Années antérieures, dépréciation de la dette à hauteur de 100 %

et combinée à une méthode de provisions débiteur par débiteur, pour les débiteurs constituant un risque plus élevé.

- de procéder chaque année à l'ajustement de la provision par une dotation complémentaire si celle-ci est insuffisante ou par une reprise de provisions si elle s'avère trop importante.

Mme Le Bihan demande si en année N-3 les particuliers ne doivent plus rien.

Mme Bordinat répond qu'il s'agit de la méthode de calcul du trésorier avec des délais de paiement définis. Le trésorier engage des poursuites contre les débiteurs mais la mairie est tenue de faire des provisions au cas où les particuliers ne paieraient pas.

M. Mendy demande si la méthode de calcul a toujours été comme ça.

Mme Bordinat répond par l'affirmative.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19 – Contre : 1 (Mme Le Bihan)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33.